

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Convention Petites Villes de Demain / ORT Ouangani

Séance du 30/09/2021

Délibération n° 44

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 16

Absents : 24

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 septembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Tsingoni le jeudi 30 septembre 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, , MDALLAH Anlamati, ,RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchaty,

Absents :

AMBDI Youssef, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, , SOUMAILI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame

Ont donné pouvoir :

M Mohamed Bacar à M Ahmed Rama
Mme Mohamed Zainaba à M Boina M'zé Salim
Mme Rdhoi Zainabou à M Daoudou Chaanrani
Mme Yssoufi Chaidati à M Mohamed Abdou

Secrétaire de séance : Mme Bacar Soilihi Inchaty

Vu les statuts communautaires et les compétences de la communauté de communes Centre-Ouest en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique et du logement et du cadre de vie,

Considérant que la commune de Ouangani fait partie des 3 communes de Mayotte et des 1580 communes Françaises retenues au titre du programme « Petites Villes de Demain » pour soutenir sur six ans (2020-2026) les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité, ainsi que leur intercommunalité,

Considérant que les communes retenues sont amenées à signer une "convention d'adhésion" pour aboutir sous 18 mois à la convention cadre Petites Villes de demain, dans laquelle elles s'engageront à formaliser un projet de territoire et à signer une opération de revitalisation du territoire (ORT).

Considérant que la convention d'adhésion ci-annexée implique la communauté de communes Centre-Ouest en appui de la commune de Ouangani au regard notamment de ses compétences de planification, d'aménagement du territoire et d'habitat et qu'elle intègre les VP délégués de la 3CO à l'aménagement et à l'habitat au comité de projet aux côtés de l'Etat et de la commune, ainsi que des partenaires invités et représentés,

Considérant que la convention d'adhésion permet d'engager le financement d'un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » au bénéfice de la commune de Ouangani, afin d'aboutir sous 18 mois maximum à la validation d'un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation de la commune

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **De valider la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de demain » au bénéfice de la commune de Ouangani,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à en faire application.**

Fait et délibéré le 30/09/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest